

Le parlement ferme trop tôt, déplore le PQ

André BELLEMARE Québec (PC)

Le Parti québécois reproche sévèrement au gouvernement de se traîner les pieds, de ne pas s'attaquer aux problèmes et de laisser l'Assemblée nationale sans travail.

Ces reproches sont venus du leader parlementaire de l'Opposition, Guy Chevrette, qui déplorait, hier après-midi à 16 h, que le gouvernement veuille en ce temps-ci de l'année ajourner les travaux.

Tout en énumérant une longue liste de sujets qui auraient pu faire l'objet de débat et de législation, M. Chevrette s'est demandé ce qui se passe alors qu'on est en plein mois de décembre, une mois reconnu depuis une dizaine d'années comme très achalandé au niveau législatif.

«M. le président, on n'a pas de menu législatif actuellement pour continuer à mener un débat normal devant cette Chambre, a-t-il dit pendant le débat de la motion d'ajournement présentée par le ministre Yvon Picotte.

«Qu'est-ce qui se passe? A-t-on peur des débats publics? A-t-on peur de permettre aux gens de discuter? A-t-on peur de chercher des solutions à leurs problèmes?»

Son vis-à-vis le ministre Michel Pagé a rétorqué qu'il ne faut pas oublier que cette session a débuté en décembre 1989 et qu'il est normal que l'on gratte les fonds de tiroirs vers la fin. Il a aussi signalé que trois commissions parlementaires siègeraient en soirée.

Reposez-vous

Mi-figue mi-raisin, M. Pagé a ensuite lancé un avertissement à ses amis d'en face sur ce qui les attend le printemps prochain.

«Le gouvernement a accompli un travail formidable en terme de législation (depuis décembre 1989). J'aurai l'occasion d'en faire un bilan bientôt et, comme leader parlementaire du gouvernement, je m'en voudrais de ne pas dire à mes collègues du Parti québécois d'en profiter pour se reposer, «parce que vous allez avoir de la difficulté à nous suivre le printemps prochain».

profiter pour se reposer, «parce que vous allez avoir de la difficulté à nous suivre le printemps prochain».

Des exemples

M. Chevrette a cité une vingtaine de domaines où le gouvernement aurait pu légiférer ou permettre un débat pour alléger ou régler un problème «sans que cela ne coûte un sou aux contribuables».

Il a parlé des cas du surplus des caisses de retraite, du financement des programmes de santé, des prêts et bourses aux étudiants du secondaire, des médecines douces alternatives, des pré-arrangements funéraires, de l'équité salariale, des orientations énergétiques du Québec, etc.

M. Pagé a répliqué que le gouvernement n'est pas obligé de toujours soumettre et adopter une loi en intervenant pour régler un problème ou intervenir dans un secteur donné.

54 contre 16

Après un débat d'une quinzaine de minutes, la motion d'ajournement a été mise aux voix et la majorité gouvernementale l'a adoptée avec un vote de 54 contre 16. Le chef du Parti Égalité Robert Libman a appuyé les ministériels dans leur volonté de mettre fin à la séance. Il était 17 h.

Il y avait longtemps que l'Assemblée nationale n'avait pas fermé boutique si tôt en ce mois où, comme en juin, on assiste toujours à une véritable course contre la montre pour faire adopter le plus grand nombre de projets de loi possible.

La vice-première ministre Lise Bacon l'avait bien dit pourtant au début du deuxième mandat du gouvernement, en 1989. «Le gouvernement mettra un soin à préparer ses projets de loi. Il ne légifèrera pas pour le simple plaisir de légiférer.»

Le Canada anglais aurait tout intérêt à ce que le Québec conserve le dollar canadien

— l'économiste Leroy

Norman DELISLE Québec (PC)

Le Canada anglais aurait tout intérêt à ce qu'un éventuel Québec souverain conserve le dollar canadien comme monnaie, estime l'économiste Vély Leroy de l'Université du Québec à Montréal.

Témoignant hier devant la commission parlementaire spéciale chargée d'étudier les questions afférentes à la souveraineté, le professeur Leroy a signalé que le Canada n'aurait alors pas intérêt à laisser s'installer près de lui, c'est-à-dire dans un Québec souverain, une monnaie trop forte ou trop faible.

Laisser le Québec avec une monnaie trop forte attirerait les acheteurs canadiens de monnaie tandis qu'une monnaie québécoise trop faible nuirait aux échanges commerciaux nombreux entre les deux pays.

M. Leroy a cité deux exemples pour illustrer ses propos. En fusionnant avec l'Allemagne de l'Est en 1990, l'Allemagne de l'Ouest a protégé la monnaie de l'autre Allemagne justement afin de garantir une monnaie valable sur tout le territoire.

Par ailleurs, la France a garanti la monnaie de ses ex-colonies africaines au moment où celles-ci ont proclamé leur souveraineté.

Pour bloquer l'utilisation d'un

dollar canadien dans un Québec souverain, il faudrait un contrôle serré du change au Canada, avec contrôle de la monnaie aux frontières, rationnement des touristes entre les deux pays et restrictions sur l'utilisation des cartes de crédit.

M. Leroy a suggéré qu'à court terme lors de la proclamation de la souveraineté, il faudrait maintenir au Québec le dollar canadien, les institutions monétaires comme la Banque du Canada et les lois afférentes.

A long terme

A long terme, on pourrait maintenir avec le reste du Canada une monnaie unique avec une banque

centrale, à la suite d'un commun accord entre les partenaires, a-t-il suggéré.

Le règlement de toutes ces questions monétaires ne requiert pas par ailleurs une union politique entre les membres de la communauté monétaire, a fait valoir l'universitaire. Toutes ces questions peuvent se régler par des ententes, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant dans la Communauté économique européenne, a-t-il indiqué.

M. Leroy a toutefois reconnu qu'une des difficultés qui se posera au nouvel État sera de coordonner sa politique économique avec celle du Canada.

Mulroney propose à Wells d'oublier leur affrontement

Saint-Jean, T.-N. (PC)

Après un entretien de deux heures avec le premier ministre Clyde Wells, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé son intention, hier, de ne pas laisser le fantôme du lac Meech hanter le débat constitutionnel.

«Je crois que lui et moi devons au pays de travailler en relations étroites et de façon efficace pour réaliser l'unité nationale, a-t-il déclaré. Il est vrai que nous avons eu un affrontement douloureux. Je ne vais pas ressasser tout cela. C'est à la télé, c'est enregistré. Cela appartient à l'histoire. La page est maintenant tournée.»

C'était hier la première visite de Brian Mulroney à Terre-Neuve depuis l'échec de l'Accord du lac Meech. Il a eu un entretien de deux heures avec Clyde Wells.

«C'est la première occasion que nous avons de mettre de côté les idéologies et la partisanerie et de faire l'inventaire des talents de leadership que nous pouvons avoir, parce que le pays va en avoir besoin.»

C'était la première visite de M. Mulroney à Terre-Neuve depuis l'échec du lac Meech. Les deux premiers ministres s'étaient cependant rencontrés une fois à Ottawa.

Au cours de leur entretien d'hier, les deux hommes ont évidemment parlé d'unité nationale, mais ils ont aussi abordé certaines questions économiques, comme l'exploitation pétrolière d'Hibernia et l'état des pêches à Terre-Neuve.

M. Wells s'est contenté de répondre «qu'il faut s'occuper avec diligence du mécanisme en place» et il a dit au premier ministre que «c'est notre intention de faire exactement cela».

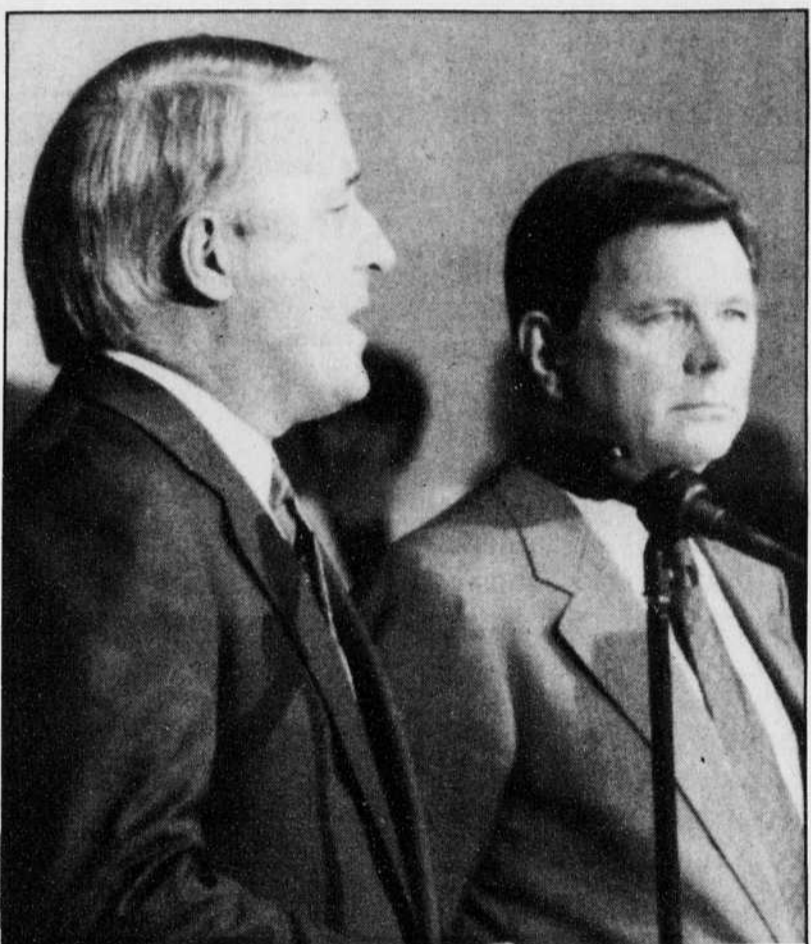


Photo: J. P. C.

GRANDE VENTE DE FERMETURE

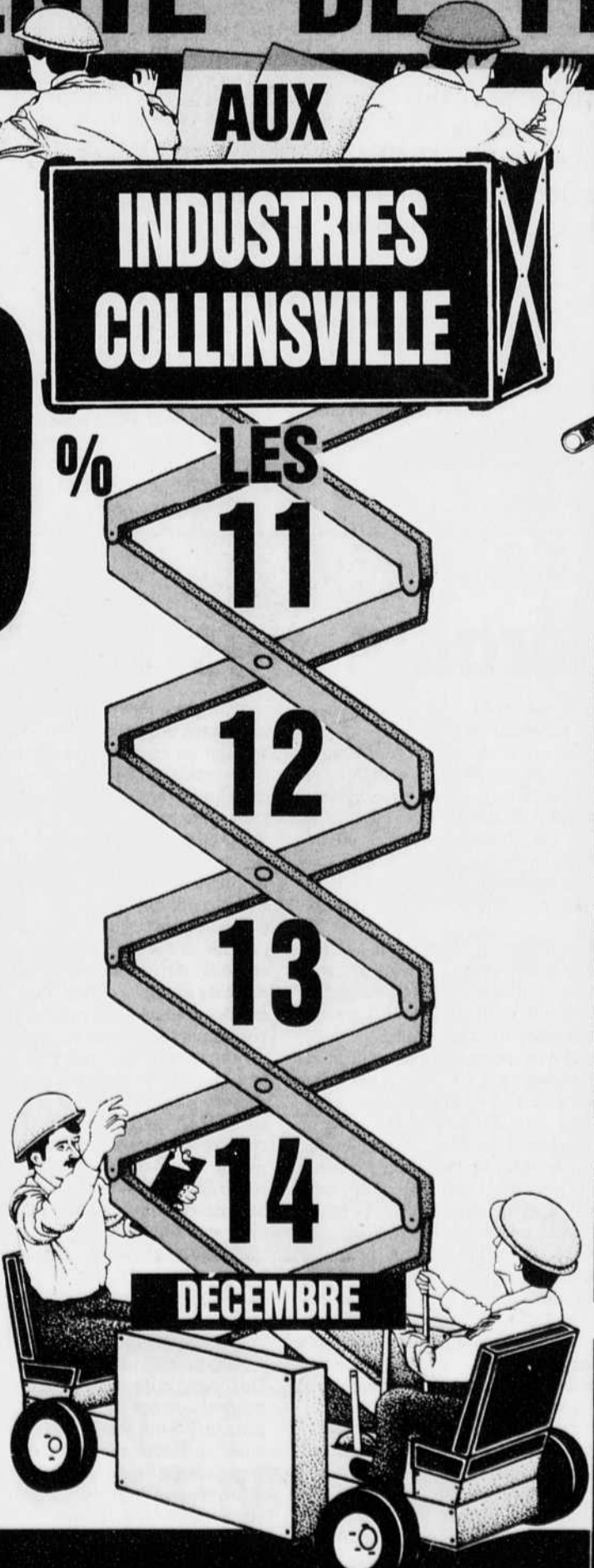
30% DE RABAIS

ET PLUS SUR LA MARCHANDISE ET L'ÉQUIPEMENT

À LIQUIDER
PLUS DE 600 PORTES INTÉRIEURES
en lauan, merisier, «masonite», etc.

À LIQUIDER
ÉQUIPEMENT DE BUREAU
tel que: chaises, bureaux à tiroirs, classeurs, calculatrices, photocopieurs, caisse, paravents, tables, chariots, etc.

LES INDUSTRIES COLLINSVILLE
1071, RUE BÉLANGER
SHERBROOKE



AUX INDUSTRIES COLLINSVILLE

À LIQUIDER
MARCHES EN CHÊNE, BARREAUX ET RAMPES D'ESCALIER

À LIQUIDER
UN LOT D'OUTILS USAGÉS pour les travaux de menuiserie.

À LIQUIDER
LAMES DE SCIE de dimensions variées

À LIQUIDER
DES MILLIERS DE PIEDS DE MOULURES EN PIN, CHÊNE ET MERISIER

VENTE SUR LES LIEUX SEULEMENT
ARGENT COMPTANT OU CHÈQUES CERTIFIÉS

Heures d'ouverture:
11 décembre: 9 h à 17 h
12 décembre: 9 h à 17 h
13 décembre: 9 h à 17 h
14 décembre: 9 h à midi

ÉDITORIAL

L'injustice de la loi 178

Jean-Guy DUBUC

Le conseil général du Parti libéral du Québec demande à son chef de rouvrir le dossier de la loi 178, celle qui régit l'affichage commercial chez nous. Et M. Bourassa dit non: «Nos priorités sont de nature économique et constitutionnelle. La question linguistique ne fait pas partie de notre agenda immédiat», dit le premier ministre. C'est une erreur à plusieurs points de vue que M. Bourassa devrait corriger s'il veut empêcher que l'injustice nous nuise davantage.

Le consensus ne s'est jamais fait autour de cette loi hybride que le gouvernement a imposée en 1988 parce qu'il ne savait plus quoi faire avec ce dossier. Chez les uns, on s'est moqué d'une loi aux règlements ridicules. Chez d'autres, on a perçu l'injustice qu'elle créait envers une partie de la population québécoise. On instaurait une étrange hiérarchie des valeurs qui privilégiait une image tronquée au détriment de la liberté d'expression des personnes.

Aujourd'hui, au moment où l'on célèbre les 15 ans de la Charte québécoise des droits de la personne, la réflexion devrait convaincre tout esprit soucieux d'équité. Au nom de la Charte, on a effacé un bon nombre d'injustices dans les milieux de travail et ailleurs; mais nier à quelqu'un la possibilité de dire publiquement son identité en est une qui subsiste.

On prive des gens de chez nous du droit de s'identifier convenablement alors que tout le milieu lui reconnaît ce droit: ce sont des Montréalais, étrangers à notre monde, sûrement peu sensibles à notre réalité et à notre compréhension du respect, qui viennent exercer en Estrie leur métier de délateurs au service des partis politiques.

De plus, des commerçants francophones sont durement touchés. Alors que leurs collègues du Vermont annoncent leur marchandise à pleines pages dans les médias de Sherbrooke, les Québécois ne peuvent rien indiquer en anglais à leur clientèle américaine qui vit à côté d'eux. Tout ce qu'ils affichent, c'est l'intolérance de leur société.

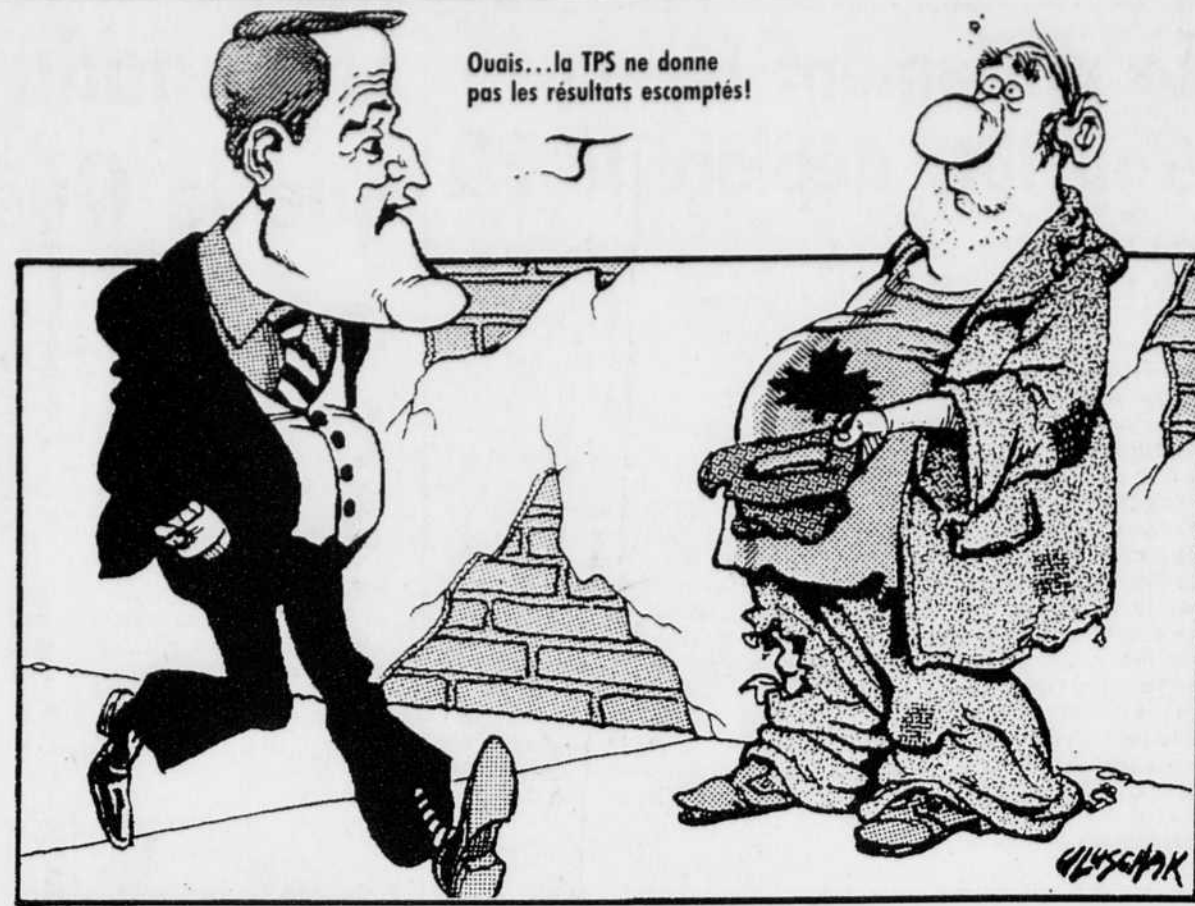
C'est vrai qu'il faut exprimer sa différence québécoise et donner un sens à la notion de société distincte. Mais une attitude de radicalisme fausse notre image, ternit notre réputation et nuit aux bonnes relations que nous avons su cultiver depuis des générations.

Question purement linguistique? Sûrement pas; elle est tout autant économique que constitutionnelle puisqu'elle doit exprimer la réalité québécoise à ceux qui veulent la comprendre. La poursuite de la réglementation actuelle sur l'affichage fait mal au Québec et aux Québécois. Si la loi existe pour une question d'image, elle mêle malencontreusement l'essentiel et l'accessoire, c'est-à-dire le vrai visage et le masque trompeur.

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les éditer. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son

numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef



TRIBUNE LIBRE

Concernant l'épidémie de vols

Monsieur Robert Bourassa

Suite à de nombreux vols dans des chalets, camps de chasse, maisons privées, dépanneurs, commerces, banques, etc..., je me permets de vous faire part de quelques commentaires.

On fait appel aux policiers, qui nous disent sincèrement, qu'ils ne peuvent pratiquement plus faire leur travail, à moins de prendre les voleurs sur le fait, ou ils nous conseillent de faire nous même de la surveillance ou bien d'aller dans les maudits marchés aux puces ou les ventes de garage pour identifier notre matériel volé.

Et si parfois, les policiers ont la malchance de les prendre sur le fait,

quand ils passent devant la justice, les sentences qui leurs sont imposées sont tout à fait ridicules. Souvent, il n'y a aucune sentence.

Certains juges et avocats ne font certainement pas leur travail. Quand on sait fort bien que ce matériel volé se vend approximativement à 25% de sa valeur et que cet argent sert surtout à acheter de la drogue et non pas de la nourriture ou des vêtements ce qui ne nous aide pas à sortir de la récession économique actuelle et qui ne touche seulement pas les voleurs.

Et s'ils ne peuvent pas revendre ces marchandises ils peuvent les échanger dans certaines arcades, une bonne façon de former la société de demain.

Je ne vous apprends rien, je pense que si vous écoutez les nouvelles, vous voyez que le nombre de vols augmente à un rythme effarant.

Je pense que c'est votre responsabilité de faire respecter la loi, sinon vous pouvez toujours démissionner. Cela vous donne peut-être bonne conscience de voir ces personnes faire leur sale boulot, ça vous dérange moins dans votre travail, c'est une part de la société qui vous dérange moins, mais c'est peut-être une bombe à retardement.

Un autre citoyen de la classe moyenne, qui est écœuré de se faire voler.

Julien Bergeron
Sherbrooke

Du hockey à Sherbrooke S.V.P.

Paul Gervais
Monsieur, maire de Sherbrooke

Il y a plus d'un an vous avez mandaté le comité qui vous avait permis d'être élu Maire de la Ville de Sherbrooke, pour instaurer un club de hockey majeur à Sherbrooke.

Depuis ce temps, nous avons vu plusieurs déclarations dans les journaux à savoir que nous aurons un club dans la ligue majeure du Québec, par la suite un club universitaire, une autre déclaration d'un ultimatum aux dirigeants de la ligue Junior etc... etc... et toujours notre Palais des sports est vide de hockey Majeur.

Qu'un groupe de personnes soit bon pour faire des élections cela ne signifie pas qu'il peut être bon pour implanter un club de hockey. Je crois que ce groupe a eu sa récompense et que votre dette envers eux est acquittée et il faudrait plutôt s'orienter vers des vrais. La semaine dernière Georges Guilbault réussissait à amasser 10,000 \$ pour Sylvie Daigle et cela en une seule journée. Pourquoi ne pas s'adresser à Georges Guilbault et lui confier le même mandat que vous avez donné à vos amis? Au moins, vous pourriez compter sur une per-

sonne qui a des contacts, qui est un homme d'action et qui pourrait apporter quelque chose à Sherbrooke.

Au début de la nouvelle année, il est temps de poser un geste et si vous attendez au printemps cela laisse supposer que l'an prochain les amateurs de hockey de la région seront à nouveau privés de hockey majeur à Sher-

brooke. Il est inconcevable qu'une Ville comme Sherbrooke n'ait pas d'équipe de hockey de prestige.

Il est temps pour vous de bouger et vous avez l'occasion de prouver que vous êtes là pour la population et non pour plaire à vos amis.

Léopold Castonguay
un amateur de hockey

Mettons fin au racisme

Il arrive parfois que de malheureux événements nous soient sans contredit propices à une réflexion profonde sur la mesure de notre comportement envers ceux qui nous sont différents, autres races, autres manières, autre couleur de l'épiderme.

Dans la rotonde du Capitole à Washington, une phrase est écrite au mur bien en vue: «Tout homme naît libre avec des droits égaux à la vie».

L'histoire raconte que, malheureusement, ceux qui ont avancé et défendu cette hypothèse, reconnaissant ainsi une justice égale pour tous ont fait surgir bien des remous. Ils ont payé de leur vie l'opposition qu'ils apportaient à l'intérêt de certains profiteurs.

Que de somptueuses demeures, d'immenses champs de coton, de canne à sucre ont rapporté beaucoup d'argent par le labeur et la sueur des Noirs...

Lors d'un séjour à Miami, j'utilisais souvent le transport en autobus, j'ai observé que les gens, au moment d'en descendre, remerciaient parfois le conducteur quand il était blanc, seulement. Une fois j'ai osé dire à un visage sombre: «Thank you Sir»; au milieu d'un sourire magnifique, il me répondit «You are very welcome, Lady».

Le racisme, c'est à nous d'y mettre fin.

Colette Bruneau Allard

DOCUMENT

L'ouverture et la tolérance des adultes de demain

NDLR: À l'occasion du 15^e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés et du 5^e anniversaire de la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, s'adresse à la jeunesse du Québec. La Tribune reproduit cette lettre de façon intégrale.

Le visage du Québec change rapidement. De plus en plus, le Québec devient pluriculturel. De société monolithique, nous sommes devenus une collectivité pluriculturelle où chaque jour, à l'école, au travail, dans notre quartier, nous côtoyons des gens de toutes origines.

Cette nouvelle réalité peut susciter en nous deux réactions: l'ouverture et la tolérance d'une part, et malheureusement le rejet et le racisme d'autre part. Je n'ai pas à insister sur le choix qui, à mon avis, devrait être le vôtre.

D'ailleurs, ce ne sont pas vos réactions actuelles qui m'inquiètent, mais celles que vous pourriez avoir demain. Pour bâtir un capital de tolérance qui vous suivra à toutes les étapes de votre vie, il faut qu'il soit important dès maintenant. Au cégep ou auprès de vos amis, vous devez jouer un rôle actif pour favoriser les échanges avec des jeunes d'autres origines, mieux apprendre à les connaître, investir dans la connaissance d'autrui et ne pas tolérer que vos camarades et

amis affichent des attitudes ouvertement racistes ou antisémites. Si vous agissez avec vigilance, si vous discutez du sujet avec eux et que vous les informez de ce que leur réaction comporte d'inacceptable, vous résisterez par votre action à briser net l'élan de ceux qui veulent propager ces idées. Pour ce faire, il vous faut porter une attention particulière aux comportements dans votre entourage. Votre participation à la mise en place des conditions optimales de tolérance et d'entraide autour de vous est essentielle.

Ces préoccupations sont fondamentales en effet parce que l'avenir du Québec en dépend. Ce sont nos attitudes face au pluralisme croissant de la société québécoise qui détermineront le degré de solidarité qui animera cette société. La cohésion de notre société, sa capacité de relever les défis auxquels elle fera face, tout cela dépend en grande partie des courants d'échange et de collaboration que nous aurons pu construire ensemble, Québécois de toutes les origines et de toutes les conditions. Les sociétés à l'intérieur desquelles vivent des communautés éloignées, séparées par la haine et incapables de dialoguer ne peuvent progresser.

Avant d'aborder les questions touchant le racisme, il est nécessaire de bien comprendre ce qu'est ce concept. Au sens universel, le racisme est défini comme une manifestation d'intolérance basée sur une idéologie selon laquelle il existe une hiérarchie entre les groupes humains, et que,

par conséquent, certains groupes sont supérieurs aux autres.

Depuis la deuxième guerre mondiale, plusieurs peuples sont devenus plus conscients que les rapports haineux sont inacceptables. De plus en plus, des structures et des activités ont été mises sur pied afin de favoriser le rapprochement entre les groupes de personnes de toutes les origines.

Le Québec n'est pas resté à l'écart de ce mouvement de prise de conscience. L'article 10 de la Déclaration des droits et libertés de la personne du Québec stipule que:

«Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.»

Par ailleurs, la déclaration sur les relations interethniques et interraciales indique, entre autres, que: «le gouvernement du Québec condamne sans réserve le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes».

La vraie réponse qu'une société

peut donner au racisme et à l'antisémitisme doit s'exprimer dans l'adhésion de tous les Québécois à une philosophie de rapprochement. C'est en manifestant à tous les jours des gestes de tolérance que nous pouvons, chacun à notre niveau, renforcer les consensus établis par les groupes de la société.

La place des jeunes dans tout cela est très importante. Vous représentez l'avenir du Québec. Vous êtes encore en phase de formation, et pas seulement au niveau scolaire. Vous apprenez des contacts que vous nouez avec vos camarades, parents, professeurs ou autres personnes que vous rencontrez. Le milieu scolaire, parce qu'il stimule votre intelligence et vous met en contact avec de nouveaux concepts et de nouvelles théories est propice à la sensibilisation des jeunes à ces grandes questions. En vous parlant de racisme, nous voulons vous faire prendre conscience de vos attitudes, et de vos obligations, face aux autres différents par leur couleur, leur religion, etc. afin que vous soyez en mesure de contribuer à combattre ces idéologies.

En outre, il importe que les jeunes Québécois critiquent eux-mêmes leur propre comportement et s'interrogent sur ce qui leur provient de leurs aînés. L'intolérance, qui est encore trop souvent le lot de personnes mal informées ou craintives, n'a pas à devenir une de vos valeurs.

Ce n'est pas nécessairement un travail facile, compte tenu de l'évolution de la société québécoise. Au-

trefois, de grandes institutions comme les syndicats, l'Église ou des regroupements sociaux avaient sur nous une forte ascendance et contribuaient à orienter nos comportements. Depuis, nous avons connu une crise des valeurs. Les grands courants qui regroupaient des milliers de personnes ont fait place à un individualisme plus poussé. Vos parents ont connu l'époque où le cardinal Léger mettait à genoux deux millions de Québécois lors du chapelet à la radio. De nos jours, des grandes vedettes de la musique peuvent toucher des millions de personnes, mais chacune d'entre elles vit individuellement son expérience. L'époque des grands mouvements semble révolue.

Cette disparition est propice à l'émergence de courants d'intolérance. Certaines personnes ont en effet besoin qu'on leur donne une orientation, un message. Lorsque les conditions sociales ou économiques sont difficiles, comme elles le sont actuellement au Québec, ces personnes peuvent être plus vulnérables. Elles succombent alors aux idéologies qui nomment de façon commode les coupables de leurs maux. On désigne alors les immigrants, les minorités visibles, les juifs ou d'autres groupes, comme dans le passé on pointait du doigt les femmes qui travaillaient et qui enlevaient ainsi des mains des hommes chefs de famille la possibilité de travailler. Il est difficile de comprendre que des Québécois peuvent accueillir avec sympathie une telle idéologie.

Le rôle des jeunes est capital. Vous pouvez devenir les éléments centraux du combat contre l'intolérance. Vous possédez déjà une sensibilité élevée face aux questions environnementales, au désarmement, à la paix dans le monde. Comment pourrait-on être à la fois en faveur d'une terre plus propre, de la destruction des armes et accepter de considérer nos voisins et ceux avec qui nous vivons comme des inférieurs? Ça vous semble illogique n'est-ce pas?

Je vous invite à susciter cette réflexion chez vos amis et vos collègues étudiants et travailleurs. Certains ne sont pas tout à fait conscients que porter une croix gammée, ridiculiser des Juifs orthodoxes, utiliser des slogans racistes ont une portée idéologique profonde. Cela peut être perçu comme une mode, une façon de se distinguer. Il vous appartient de remettre les pendules à l'heure. Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des façons acceptables d'affirmer sa différence. Des graffiti racistes sur un casier à l'école peuvent sembler anodins aujourd'hui, mais ils contribuent à façonner les esprits et à les rendre imperméables à l'échange intercommunautaire. C'est à vous et à nous tous de lutter contre ceci afin de rendre notre société plus juste.

Monique Gagnon-Tremblay
ministre des Communautés culturelles
et de l'Immigration

Québec s'apprête à hausser les pensions des députés de 14 %

Frédéric TREMBLAY Québec (PC)

Le gouvernement libéral a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi qui aura pour effet d'augmenter les revenus de retraite des députés à compter du 1er janvier 1992.

En vertu de ces nouvelles dispositions, qui doivent coûter 1 million \$ de plus par année aux contribuables québécois, un ex-député pourra toucher à l'âge de 60 ans, 4 pour cent de son salaire (au lieu de 3,5 pour cent présentement) multiplié par le nombre d'années passées à l'Assemblée nationale.

Ainsi, par exemple, un ex-élu comptant 10 ans à l'Assemblée nationale recevra annuellement, au moment de sa retraite, 40 pour cent de son salaire, comparativement à 35 pour cent à l'heure actuelle. La différence représente une hausse de 14,2 pour cent de son chèque de pension.

Les députés bénéficieront aussi d'une réduction de 9,4 à 9 pour cent de leur taux de cotisation à leur régime de retraite qui est prélevée chaque semaine sur leur chèque de paie, alors que la contribution de Québec passera de 19 à 30 pour cent.

Le leader parlementaire à l'Assemblée nationale, le ministre Michel Pagé, a expliqué que la hausse de 4 pour cent du taux d'enrichissement du fonds de pension des membres de l'Assemblée nationale n'avait pour but que de compenser la décision du gouvernement fédéral d'éliminer la possibilité pour les députés d'avoir un fonds de pension privé, en plus de celui du gouvernement.

En 1987, le ministère fédéral du Revenu avait autorisé les députés de partout au pays à se doter d'un fonds de pension privé, dont la contribution maximale annuelle était fixée à 7500 \$.

Or, l'an dernier, Ottawa est revenu sur cette décision et a demandé aux députés de payer l'impôt sur l'argent investi dans de tels fonds de retraite privé.

«Ce n'est jamais populaire. Je n'ai jamais vu d'applaudissements spontanés de la part de la population à une modification soit aux conditions de travail, de revenus, ou de retraite des membres de l'Assemblée nationale. J'en suis conscient», a admis le ministre Pagé.

Pour le leader de l'Opposition en Chambre, le député péquiste de Joliette Guy Chevrette, il s'agit-là d'un geste «aberrant, anormal et inopportuniste (...) au moment où on gèle les salaires dans la fonction publique».

La bonification du régime de retraite des députés de l'Assemblée nationale s'inscrit à l'intérieur d'un projet de loi dont le but premier est d'harmoniser la législation québécoise à la nouvelle loi fédérale C-52.

Cette loi fédérale, qui entrera en vigueur le 1er janvier, affecte tous les régimes de retraite privés ou publics du pays.

Un groupe d'ex-députés, dirigé par l'ancien président de l'Assemblée nationale Richard Guay, avait d'ailleurs été formé pour revoir la question des fonds de pension des députés à la lumière du projet de loi fédéral. Ce comité, qui a déposé son rap-

port le 10 juin dernier, recommandait d'accroître de 3,5 à 4 pour cent le taux d'enrichissement du régime de pension des députés de l'Assemblée nationale.

Le groupe suggérait aussi de réduire le taux de cotisation des députés à

9 pour cent.

S'inspirant de ce même rapport, le ministre Pagé n'écarte pas également la possibilité de réduire les pénalités pour les ex-députés de plus de 50 ans qui décideraient de toucher leur fonds de pension avant l'âge de 60

ans.

«Qu'ils aient été créditistes, unionistes, péquistes ou libéraux, et qu'ils ont quitté à 55 ans, par surcroît au lendemain d'une défaite, les lettres et les offres d'emploi ne pleuvent pas», explique le ministre Pagé.

On dénombre présentement 179 députés retraités au Québec dont le fonds de pension moyen annuel est de 31 140 \$.

Le projet de loi du gouvernement doit être adopté au printemps, et sera rétroactif au 1er janvier 1992.

ENCORE PLUS POUR NOËL

FINANCEMENT SUR 48 MOIS... TOUTE LA DIFFÉRENCE.

5,9%

Jusqu'à 48 mois

ESCORT
5,9%
ou
1 250 \$
de remise*

À PARTIR DE 10 145 \$**

TEMPO TOPAZ
6,9%
ou
1 250 \$
de remise*

À PARTIR DE 9 745 \$**

AÉROSTAR AÉROSPORT
5,9%
ou
1 500 \$
de remise*

À PARTIR DE 15 995 \$**

TAUX D'INTÉRÊT ET REMISES EN ARGENT DISPONIBLES À L'ACHAT DE PLUSIEURS AUTRES MODÈLES. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES
FORD ET MERCURY DU QUÉBEC

* Les clients qui choisissent le financement au lieu de la remise en argent sont éligibles au financement jusqu'à 48 mois au taux de 5,9% à l'achat d'une Escort ou d'un Aérostar, ainsi que de 6,9% à l'achat d'une Tempo ou d'une Topaz. Cette offre, d'une durée limitée, s'applique aux modèles de 1992 et des années précédentes en inventaire chez le concessionnaire. Sujet à l'approboration du crédit. ** Les prix de détail de 10 145 \$, 9 745 \$ et 15 995 \$ incluent la remise en argent. La TPS, la TVP, les frais de transport et autres taxes applicables sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Pétition en faveur d'une loi sur l'équité salariale remise à Bourassa

Québec (PC)

Une délégation de la Coalition en faveur de l'équité salariale est venue présenter hier au premier ministre Bourassa une pétition comprenant 65 000 signatures réclamant une loi en vue d'assurer l'équité salariale.

M. Bourassa s'est entretenu pendant plus de 30 minutes avec le groupe pour prendre connaissance des griefs et des espoirs de ces femmes qui, aujourd'hui encore, gagnent moins des deux tiers du salaire des hommes.

Cinq provinces se sont déjà dotées d'une loi favorisant l'équité salariale (Manitoba, Ontario, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick).

Avant de saler, il faut déneiger.

C'est l'hiver, pensez-y!

Transports Québec

Québec ::

Vivre

La messe de minuit marquera le coup d'envoi des fêtes du 50e de la paroisse Notre-Dame du Rosaire

François GOUGEON Sherbrooke

La messe de minuit à l'église Notre-Dame du Rosaire marquera le coup d'envoi des célébrations entourant le 50e anniversaire de fondation de cette paroisse du quartier Ouest de Sherbrooke.

Cette communauté, qui renferme près de 3000 âmes, a vu le jour dans le secteur de Collinsville: c'est dans un garage que la première messe a été chantée, a rappelé hier un des responsables de la recherche menée pour la parution de l'album-souvenir, Line Castonguay. Notre-Dame du Rosaire est la 10e paroisse de Sherbrooke.

En conférence de presse, hier matin, le comité organisateur présidé par Mme Anita Hamel, a donné les

grandes lignes des fêtes du 50e anniversaire. Déjà quelques activités de ralliement et de financement ont eu lieu, comme le spectacle de la chorale Les Étoiles d'Or, un bingo et un marché aux puces. La messe de Noël, dans la nuit du mardi 24 décembre, marquera cependant le lancement officiel. Suivront, en cours d'année, la fête de l'amour, le 15 février, un marché aux puces, le 28 mars, une messe des retrouvailles (suivie d'un brunch), le 17 mai, un spectacle musical, le 31 mai et la procession de la Fête-Dieu, le 18 juin. La clôture des fêtes, dont les détails seront livrés ultérieurement, se fera le 26 septembre.

La présidente du comité organisateur, Mme Anita Hamel, a particulièrement remercié les bénévoles qui se

sont regroupés autour d'elle afin de faire une réussite de l'événement. «Depuis un an, bien des réunions ont été tenues qui ont permis de développer un programme intéressant», a-t-elle dit, signalant que le thème retenu, «50 ans à construire dans la foi et à grandir dans l'amour», veut jus-

tement refléter «l'évolution constante d'une population qui a lutté pour ses croyances et que malgré ses débuts (dans un garage) peut aujourd'hui se dire fière de son travail pour préserver la foi et l'amour dans un monde souvent dérouté.»



La présidente du comité organisateur des fêtes du 50e anniversaire de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, Anita Hamel, au centre, était notamment entourée de Line Castonguay et du curé Charles-Marie Brassard.



Mme Pamela Gill Eby, auteure du logo du 150e anniversaire de l'Université Bishop, ainsi que le principal de l'Université, le docteur Hugh Scott.

L'Université Bishop n'a pas oublié son fondateur

Michel RONDEAU Sherbrooke

L'évêque George J. Mountain, de Québec, serait tout à fait heureux de savoir que sa mitre (son chapeau), apparaissant depuis toujours sur les documents de l'Université Bishop, a été multipliée 15 fois pour former le logo du 150e anniversaire de l'université de Lennoxville, qui sera célébré pendant un an à compter du 9 décembre 1993.

Ce logo a été dévoilé hier par le principal de Bishop, M. Hugh Scott, au terme d'un concours auquel pouvaient participer les anciens de l'université, les étudiants des collèges et universités du Québec et les amis de Bishop.

C'est Mme Pamela Gill Eby, l'auteure elle-même du logo de Lennoxville, épouse d'un professeur de l'université, qui a gagné le concours. Mme Eby a expliqué ainsi la symbolique de ce logo: «Le logo utilise

comme point de départ principal, la mitre, un symbole de l'Université Bishop. La forme de la mitre est répétée 15 fois, ce qui représente les 15 décennies d'existence de l'université. On peut voir dans le dessin final un fleur, qui suggère l'ouverture de l'intellect.»

M. Scott a remis à l'auteure une récompense de 500 \$ pour son oeuvre, qui a été primée par un jury de sept membres regroupant des personnalités de l'Université, du Collège Champlain, du monde des affaires sherbrookoises et du milieu artistique sherbrookoises.

L'Université Bishop a bien failli échapper à l'Estrie, a raconté le principal, M. Scott. À l'origine, l'évêque anglican de Québec, George J. Mountain, avait songé à implanter son université à Trois-Rivières. À noter que le nom de l'Université, Bishop's, indique clairement qu'il s'agit de l'Université du Bishop, c'est-à-dire de l'évêque.

C'est sur l'insistance du ministre anglican de Sherbrooke et de Lennoxville, le Révérend Lucius Doolittle, un Américain impétueux, que, finalement, l'évêque Mountain devait favoriser l'Estrie.

Le premier principal allait être le Révérend Jasper Nicolls, le gendre de l'évêque lui-même. À l'origine, c'est le lieutenant-colonel William Morris qui a acheté 40 acres de terrain à la croisée des rivières Massawippi et St-François pour les offrir à l'évêque de Québec afin qu'il puisse ériger l'Université. Il y a même une clause de rétrocession encore aujourd'hui à l'effet que le terrain doit revenir à l'évêque de Québec si l'Université change de vocation.

Si les fêtes du 150e anniversaire n'ont lieu que dans deux ans, il n'est toutefois pas trop tôt pour les organiser et préparer les anciens et le personnel de l'Université à ces événements, indique Hugh Scott.

Selon Mme Monique Nadeau-Saumier, professeure d'histoire de l'art de l'Université, certains prétendent que les organisateurs s'y prennent déjà tard pour préparer l'événement. Mme Nadeau-Saumier croit cependant qu'il sera possible, d'ici décembre 1993, de planifier les conférences, les expositions, les petits et les grands événements qui marqueront l'anniversaire de la troisième plus ancienne université du Québec.

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans

La Tribune

CLUB Multi points

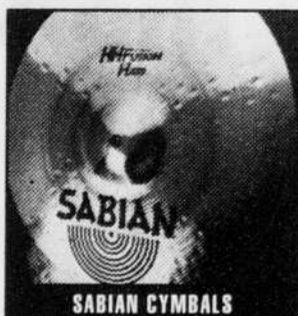
Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: 43135752. Sinon, composez sans frais, le 1-800-563-8688

Ensemble, on peut rivaliser avec les meilleurs et conquérir le monde.

Pour réussir aujourd'hui, les Canadiens doivent rivaliser avec les meilleurs: c'est une question de sécurité pour nos emplois et de prospérité pour nous et nos enfants. Lorsqu'on parle de prospérité on ne parle pas seulement d'augmentation de la productivité, on parle aussi, entre autres choses, de meilleurs emplois, d'un plus bel avenir pour les jeunes et d'un plus grand soutien aux programmes de santé, aux programmes sociaux et aux personnes âgées.

C'est en investissant chez nous que nous démontrerons cette volonté, que nous avons, de réussir... absolument!

Les compétences pour réussir... absolument!



Médéric, Nouveau-Brunswick. Il est difficile de trouver un meilleur symbole de succès que Sabian Cymbals. Fabricant d'instruments de musique, Sabian Cymbals détient 30% du marché mondial des cymbales et offre ses produits dans plus de 80 pays, incluant le Japon.

Il suffit de se pencher sur quelques-unes de nos belles réussites pour réaliser que nous avons les compétences pour réussir, et ce, au profit des individus, de leurs communautés et de toute l'industrie canadienne.

Des centaines d'entreprises canadiennes connaissent un grand succès sur la scène internationale. Elles contribuent ainsi, en ouvrant de nouveaux marchés pour nos produits, à créer des emplois, à développer de nouvelles compétences et à ouvrir de nouvelles avenues pour des milliers de Canadiens.

Les initiatives pour réussir... absolument!

Depuis longtemps, le Canada coopère, avec d'autres pays, à des projets d'ordre mondial tels que la préservation de la paix dans le monde, la recherche médicale et la recherche spatiale. Et maintenant que nos travailleurs, nos gouvernements, nos groupes d'action sociale et notre communauté académique travaillent de concert, la compétitivité internationale permettra au Canada de parvenir à toute la prospérité désirée. La pleine réussite du Canada ne dépend finalement que d'une seule condition: le plein engagement de chaque Canadien.



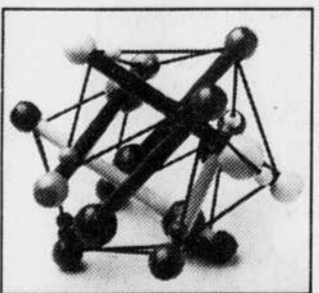
STANLEY TOOLS Smiths Falls, Ontario. Si l'investissement permet d'assurer un avenir meilleur, Stanley Tools de Smiths Falls (Ontario) connaît sûrement des années prospères. En effet, au cours des deux dernières années, l'entreprise a investi des millions de dollars en équipement et en programmes de formation. Cette initiative permettra de doubler la production, en plus d'augmenter le nombre d'emplois d'ici les trois ou quatre prochaines années.



CAE ÉLECTRONIQUE LTÉE. Montréal, Québec. Qu'est-ce que les lignes aériennes Japan Airlines, KLM, American Airlines, Delta Air Lines et Lufthansa ont en commun? Elles ont toutes fait récemment l'acquisition de simulateurs de vols très perfectionnés, fabriqués à Montréal par CAE Électronique Ltée. CAE emploie 3 400 employés et l'entreprise compte parmi les principaux exportateurs au pays, avec 85% de sa production vendue partout à travers le monde, chaque année.

L'esprit pour réussir... absolument!

Plus que jamais, nous devons faire équipe pour relever notre plus grand défi jusqu'ici: préparer un futur prospère. Il y a beaucoup à faire: comme individus, nous pouvons nous perfectionner en profitant des programmes d'amélioration des compétences; comme parents, nous devons encourager nos enfants à poursuivre leurs études et à mieux préparer leur carrière; comme employeurs, nous devons croire dans la rentabilité des cours de formation et créer un climat de travail qui favorise l'engagement et la recherche de l'excellence. Enfin, comme Canadiens, nous pouvons contribuer au succès du pays en participant aux consultations sur l'avenir économique du Canada.



PAPA GEPPETTO'S TOYS VICTORIA LTD. Victoria, Colombie-Britannique. L'exportation n'est pas un jeu pour Papa Geppetto's Toys. Sous la direction de Peter Bell, son président, cette entreprise de Victoria profite pleinement du libre échange afin d'augmenter son chiffre d'affaires. Grâce au seul marché américain, l'entreprise prévoit connaître une croissance de 100% d'ici une ou deux années.

Ensemble... on peut réussir!

Canada

Ponts, viaducs, routes surélevées gèlent en premier.

C'est l'hiver, pensez-y!

Transports Québec

Québec

Pour tout renseignement gouvernemental

Communication-Québec

Denis L'HEUREUX

L'UNION DE FAIT

Aujourd'hui, bien des couples décident de faire vie commune sans passer par le mariage.

Vous êtes du nombre? Même si certaines lois, surtout celles à caractère social, considèrent l'union de fait au même titre que le mariage, sachez que trois, cinq ou même vingt ans de cohabitation ne vous accorderont pas le statut légal d'une personne mariée.

La maison

Il faut se rappeler que le droit à la protection de la résidence familiale de même que le partage obligatoire du patrimoine familial ne s'appliquent qu'aux couples légalement mariés.

Un conjoint de fait, seul propriétaire de la résidence commune, peut en tout temps ou lors d'une rupture, la vendre ou l'hypothéquer sans obtenir le consentement de l'autre.

Les enfants

L'enfant né d'une union libre a les mêmes droits que l'enfant issu d'un mariage légal.

Nul besoin donc de l'adopter si les parents l'ont reconnu comme le leur.

Comme pour tout autre enfant, vous pourrez choisir de lui donner le nom de la mère, le nom du père ou une combinaison des deux.

Le décès

Même si vous passiez votre vie entière avec un même conjoint de fait, cela ne fera pas de vous son héritier légal à son décès. Faute de testament, c'est la famille du défunt qui recevra ses biens, à moins que le défunt ait des enfants.

De plus, pour toucher le produit de l'assurance-vie de votre conjoint de fait, ce dernier devra vous avoir préalablement nommé bénéficiaire en toutes lettres, sur la police elle-même ou dans son testament.

La rupture

Le conjoint de fait laissé sans ressource financière ne dispose d'aucun droit à une pension alimentaire en cas de rupture. Au besoin, une pension alimentaire peut toutefois être demandée au nom de l'enfant issu de cette union.

Quant au partage des biens accumulés durant la vie commune, (meubles, etc.), il se fera suivant la preuve du droit de propriété, faute d'entente entre les parties.

Comment se protéger?

En établissant vos positions respectives dans un contrat de vie commune signé devant un notaire ou un avocat.

POUR REJOINDRE COMMUNICATION-QUÉBEC

SHERBROOKE: 820-3000 ou, sans frais, 1 800 668-8889

Bois-Francs: 1 800 363-1316

Drummondville: 477-7272

Thetford Mines: 338-0181

Le Café chrétien offrira deux réveillons pour les oubliés

Jeannot BERNIER Sherbrooke

A Noël, après la messe de minuit, le Café chrétien de l'Estrie, rue Frontenac, prévoit recevoir une centaine de convives pour son réveillon des oubliés. Ce qu'il y aura au menu? On ne sait pas trop pour l'instant, tout dépend des dons à venir...

«Je suis certain qu'on va réussir à faire quelque chose de bien. Notre action bénévole est basée sur l'aide, le Seigneur va combler pour ce qui manque», livre le président Julien Richard avec toute la foi qui l'anime. Le Café chrétien, comme tant

d'autres organismes dont l'action porte sur l'aide humanitaire, côtoie la pauvreté à tous les jours. Un grand malaise social d'autant plus senti, plus touchant à la veille de la période des Fêtes.

Dans le petit local de la rue Frontenac, on se dit que tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Pour Noël et pour le lendemain du Nouvel An, le Café tiendra deux réveillons. Deux événements joyeux pour les moins bien nantis de la vie.

«Noël est la période la plus difficile à vivre pour les grands oubliés. Si on ne faisait pas de fête, certains traîneraient, iraient voler ou songeraient à se jeter en bas du pont», affirme

Soeur Marielle Lemire, vice-présidente du Café et celle que plusieurs considèrent comme une mère. Soeur Marielle ne verse pas dans le sensationnalisme. Ce qu'elle raconte est bel et bien vrai. La misère humaine et la détresse morale font partie de son quotidien.

La pauvreté? C'est vrai qu'elle gagne du terrain, dit-elle. «Des jeunes qui viennent ici essaient d'arrêter de fumer, de boire, de s'acheter de la drogue parce qu'ils n'ont pas d'argent. Y'en a qui sont tannés de voler. Ils viennent parfois en groupe, à cinq ou six, en se disant: 'il faut qu'on s'en sorte, on est rendu au boutte'». La formule du Café chrétien n'est



Julien Richard

pas miraculeuse, dit Julien Richard. «On accueille les jeunes comme ils sont. C'est à partir d'une rencontre avec eux-mêmes et avec Dieu qu'ils changent et deviennent des chrétiens et des citoyens honorables. C'est le jeune qui fait le travail lui-même et se convainc de changer de vie.»

«Le Café, dit l'intervenant Jean-Marc Pothier, c'est l'église de la rue.»

Une église, en quelque sorte, qui ouvre ses portes trois soirs par semaine — les jeudis, samedis et dimanches, de 19 h 30 à 23 h — à ceux qui ont décroché de l'école, de la famille ou du travail et qui ont envie d'être écoutés. C'est pourquoi les deux ré-

veillons du temps des Fêtes s'annoncent comme un baume pour les habitués du café, ceux qui y trouvent un lieu d'espoir.

«Un jeune homme d'affaires nous a fourni 100 \$ et une grosse dinde, confie Soeur Marielle. Avec ça, je vais pouvoir faire moi-même une cinquantaine de tourtières. On va en avoir pour les deux repas.»

A ceux qui ne savent pas quoi faire avec les restes de leur réveillon de Noël, Soeur Marielle leur demande d'appeler au 822-1672.

«On s'abandonne à la Providence, dit-elle. On ne sait pas encore ce qu'il y aura sur les tables, mais on sait que notre salle va être trop petite...»

Deuxième rencontre pour parents et adolescents à East Angus

East Angus (PS)

C'est ce soir, au CLSC Fleur-de-Lys à East Angus, que se déroulera la deuxième soirée de la série de rencontres thématiques visant à améliorer le dialogue entre les parents et leurs adolescents.

Cette initiative se veut une excellente occasion de se parler et de s'entraider. Ces rencontres obtiennent déjà un franc succès dans la région de Drummondville depuis quatre ans et au CLSC SOC depuis un an.

A East Angus, les «mardis parents-ado» ont débuté à la mi-novembre au CLSC sous le thème «Écoute quand j'te parle», axés sur la relation parents-enfants. Cette première rencontre a regroupé une vingtaine de personnes venant non seulement d'East Angus mais de plusieurs localités avoisinantes et ce, à la grande satisfaction de l'équipe, tant pour le nombre de participants que pour la représentativité du milieu.

Cinq autres rencontres sont prévues d'ici l'été prochain alors que les sujets abordés traiteront des besoins, attitudes et rôles des parents au regard de la perception des jeunes (ce soir, 10 décembre); de l'autorité, permissivité et liberté (14 janvier); de l'amour et des fréquentations (11 février); des comportements sexuels (17 mars); de l'attitude à adopter face à la drogue et l'alcool (7 avril).

Les parents et adolescents de tout le territoire sont invités à participer à ce service gratuit qui favorise un échange de points de vue dans le cadre d'une animation détendue pour mieux se comprendre et se faire confiance.

CARNET COMMUNAUTAIRE

Centre des femmes

Memphrémagog
Aujourd'hui, à 19 h, au Centre local de services communautaires Alfred-DesRochers, à Magog, seconde partie d'un atelier sur la communication parrainé par le Centre des femmes Memphrémagog. Pour informations complémentaires, 843-2572, local 61.

Association des femmes d'affaires

L'Association des femmes d'affaires du Québec, chapitre Estrie, tiendra un petit-déjeuner rencontre le jeudi 12 décembre, à 7 h 30, à l'Auberge des Gouverneurs de Sherbrooke, Rés. Claudine Malenfant, 823-9136, 846-4543, Carmen Blaquière 563-9040.

Sapins à La Ruche

Les personnes à qui les finissants de l'école secondaire La Ruche ont vendu des arbres de Noël pourront prendre possession de leur sapin ou de leur pin le 14 décembre, entre 9 h et 12 h, à cette école. Le profit tiré de la vente des arbres permettra aux finissants qui, au début de l'an prochain, participeront à un camp d'hiver dans les Laurentides de récolter une partie de la somme dont ils auront besoin pour défrayer le coût de leur séjour.

Plusieurs enfants seront gâtés

Plusieurs enfants défavorisés de Magog et des alentours seront gâtés le 15 décembre alors qu'ils seront les héros d'une fête parrainée par les finissants de l'école secondaire La Ruche. A cette occasion, chacun recevra un cadeau, peut-être le seul qu'il recevra pour Noël, qui témoignera que, quelque part, quelqu'un a pensé à lui. La fête qui se déroulera sur la place publique de l'école débutera à 13 h 30 et se terminera vers 16 h.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. À Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel:

LAC MEGANTIC

WFFDN

ASBESTOS

composez 0 et

demandez Zenith 5-3080

À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

SUGGESTIONS-CADEAUX D'AU BON MARCHÉ

ILS AIMERONT LE CADEAU... VOUS AIMEREZ LES ÉCONOMIES!

ROBE DE CHAMBRE EN RATINE pour dames Modèle enveloppant dans un choix de rayés. Comparez à 29.95! Valeur exceptionnelle 9.97 3e plancher	ROBES POUR DAMES Choix de 4 modèles, couleurs mode. Tailles 8-16. Pourquoi payer jusqu'à 34.95? Seulement 19.99 3e plancher Pour l'homme de votre liste ROBES DE CHAMBRE Coton imprimé Paisley avec intérieur de ratine. Valeur exceptionnelle! Ne payez pas 49.95 ou plus! 3e plancher 31.47	Valeur rég. 39.95! HAUTS EN VELOURS pour hommes de Cacharel. Choix de couleurs douces. Seulement 19.97 Rayon pour hommes	MITAINES ET GANTS DE SKI DE KOMBI Fabrication de qualité pour plus de chaleur. Isolés Thinsulate. Comparez à 19.95 ou plus! 6.50 - 10.95 Rayon articles de travail	A COMPTER DU 12 DECEMBRE ET JUSQU'À NOËL OUVERT JUSQU'À 21 h DU LUNDI AU VENDREDI
Spécial! MITAINES DE TRAVAIL POUR HOMMES Véritable cuir de vache. Doublées ou non. Rég. 9.95 Seulement 5.95 Rayon articles de travail	BLOUSONS DE SKI FRIMATEC pour hommes Tissu «Airstream» imperméable. Isolation Thermalite. Garnitures couleur mode. Comparez à 125\$ Seulement 79.95 Rayon jeunes hommes	BLOUSONS MISTY MOUNTAIN Nylon avec molletonné polar. Pourquoi payer 85\$ ou plus? 65.95 Rayon jeunes hommes	COTONS OUATÉS AVEC CAPUCHON Couleurs mode populaires, broderies Comparez à 29.95\$ Seulement 18.95 Rayon jeunes hommes	FABRICATION ITALIENNE foulards en lainage Un cadeau pour tous ceux que vous aimez! Choix de plaids ou motifs mode. Comparez à 11.99\$. 100% acrylique Seulement 4.99 Rayon pour hommes
PEIGNOIRS POUR DAMES Chaud nylon brossé dans de jolies teintes pastel. Comparez à 29.95\$ 19.98 Rez-de-chaussée	ENS. PEIGNOIR Nylon brossé si doux, modèles longs ou courts. Comparez à 34.95\$ Seulement 19.98 Rez-de-chaussée	ROBES DE NUIT POUR DAMES Choix de tricots de coton, satins ou nylon brossé. Prix de vente 14.98 Rez-de-chaussée	CHANDAILS POUR DAMES Légers irréguliers de collections beaucoup plus dispendieuses. Valeurs exceptionnelles. 100% coton ou acrylique. Seulement 14.97 Rez-de-chaussée	CERTIFICATS CADEAUX ABM DISPONIBLES
ROBES POUR LES FÊTES Pour filles de 12 mois à 14 ans Plusieurs modèles attrayants. Habillez-les pour les Fêtes! 14.99 à 30.99 Rez-de-chaussée	PANTALONS EN VELOURS CÔTELÉ Pour enfants 4-6x. Marque "Krickets". Pour garçons et filles. Fabrication canadienne. Comparez à 17.95\$ Seulement 12.99 Rez-de-chaussée	JEANS EN DENIN Tortue Ninja pour enfants 4-14 ans Le style qu'ils aiment! Seulement 16.99 et 17.99	ENS. DRAPS DOUX Cadeau idéal pour un sommeil au chaud cet hiver. Jumeau Double Queen 41.99 54.99 60.99 Rayon tissu	VELOURS IMPRIMÉ Beaux motifs des Fêtes! Ne payez pas jusqu'à 29.95 m. 6.99 à 15.99 m
Au rayon des sports				
POINTES DE CHASSE RAZORBACK Prix rég. 24.99\$ Spécial 17.99		MOULINET SHIMANO TX-130 Roulement billes, bobine supplémentaire. Prix rég. 53.99\$ Prix spécial 43.99	ENS. COMBO «MINI MAG LITE» avec étui et 2 piles AA Prix rég. 19.99\$ Spécial 14.99	DARDS HAMMERHEAD Ne rebondissent pas! Avec étui de cuir. Régulier 79\$ Prix de vente 59.99
ROBES EN POLYESTER POUR DAMES D'entretien facile et confortables. Comparez à 39.99 Prix ABM 23.97 Mezzanine dames		PANTALONS FUSEAU Très à la mode cette année. Noirs seulement, dans un mélange de coton et Lycra. Seulement 19.99 Pour Vous Madame	TARIÈRE À GLACE NORMARK 4 1/2 po. Prix régulier 56.87\$ Spécial 43.99	JUMELLES COMPACTES TASCO 10x25, caoutchouffées, couleur camouflage avec étui de cuir. Prix régulier 99\$. Prix spécial 69.95
POLOJAMAS POUR BÉBÉS ET ENFANTS 12 mois à 14 ans. Modèles attrayants pour garçons et filles! 4.97 - 9.97 3e plancher		Au Nac GANTS EN CUIR 24.99 - 32.99 CHANDAILS Plusieurs magnifiques modèles mode 12.99 - 85.99	VÊTEMENTS DE NUIT DE MATERNITÉ Très beaux modèles tout nouveaux. Pourquoi payer plus? Seulement 16.99 et 18.99 Rayon de la maternité	MAILLOTS DE BAIN DE MATERNITÉ Indispensables pour la future maman. 12.99 et 16.99 Rayon de la maternité
ENSEMBLES DE JOGGING Tailles 12 mois à 14 ans. Imprimés multicolores qu'ils aimeront! Modèles pour garçons et filles. 9.97 à 18.97 3e plancher		NAPPES SANS REPASSAGE de Sidelines Choix de couleurs et dimensions 14.97 à 32.97 Serviettes assorties 2.39 ch.		

Au Bon Marché

45, King ouest

Jeton de stationnement gratuit avec achat.

Venez chercher votre billet pour le tirage «Vitrine de rêve» avec tout achat.

Si le Québec se sépare, les Maritimes iront à la dérive

— une étude de l'Institut CD Howe

Suzanne DANSEREAU Toronto (PC)

Les quatre provinces de l'Atlantique sont tellement dépendantes des paiements de transferts fédéraux que leur économie pourrait s'effondrer si ces transferts devaient être supprimés, à la suite d'une décentralisation massive du pays ou de l'indépendance du Québec, indique une étude de l'Institut CD Howe qui sera rendue publique demain mercredi.

Cette étude, intitulée «From East to West: Regional Views on Reconfederation», indique par ailleurs que l'Ouest canadien n'aurait pas intérêt à se détacher du Canada car son économie est trop vulnérable à l'évolution des marchés internationaux.

L'étude du CD Howe démontre que les provinces maritimes ne pourront pas s'adapter aux réductions futures de transferts de paiements qu'envisagent Ottawa et certaines provinces comme le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique, dans le cadre de la réforme constitutionnelle.

«Et la suppression pure et simple de ces transferts pourrait avoir des

conséquences catastrophiques pour l'économie de la région: baisse de 50 pour cent de la population, chute de 40 pour cent du revenu par tête ou combinaison de l'un et de l'autre», ajoutent les auteurs de l'étude, Doug May, professeur d'économie à l'université Memorial de Terre-Neuve et Dane Rowlands, de la faculté d'économie de l'Université Toronto.

Selon eux, cette question des transferts sera au centre de la réforme constitutionnelle.

Ottawa effectue trois types de transferts aux provinces: les paiements faits aux individus (comme l'assurance-chômage); les paiements de péréquation et les programmes à frais partagés.

En 1989, 46 pour cent des revenus de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard provenaient d'Ottawa, tandis que ce pourcentage s'établissait à 39 pour cent pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Il s'agit là de pourcentages beaucoup plus élevés que dans les autres provinces, disent les auteurs.

Les auteurs partent de l'idée suivante: de plus en plus de provinces (notamment le Québec, la Colombie-

Britannique et l'Alberta) souhaitent contribuer moins à l'Etat fédéral.

Si les provinces empruntent la voie d'un fédéralisme renouvelé, elles réussiront à décentraliser les pouvoirs d'Ottawa et à réduire la taille de l'Etat fédéral. Ce régime-mineur se traduira forcément par une diminution des transferts de paiements fédéraux.

Dans une autre éventualité, si le Québec se sépare, ces transferts seront aussi réduits, voire même abolis advenant la dissolution du pays et l'absence d'un gouvernement fédéral.

La douleur a déjà commencé à se faire sentir avec la réduction des transferts mais aussi depuis le libre-échange, écrivent-ils et elle sera encore plus forte lorsque les barrières inter-provinciales seront abolies.

En conclusion, les provinces de l'Atlantique perdront de l'emploi, perdront leur cote de crédit, déjà basse, et risquent de subir une fuite de capitaux si le Canada se dissout.

Elles perdront également une bonne partie de leur population, qui émigrera probablement en Ontario, disent les auteurs.

L'étude du CD Howe est la sixième d'une série intitulée «Canada Round» et dont l'objectif est d'étudier deux voies d'avenir pour le Canada, soit la séparation du Québec, soit le fédéralisme renouvelé.

Ottawa conseillé de ne pas centraliser

Manon CORNELLIER Ottawa (PC)

Si le gouvernement fédéral veut renforcer l'union économique canadienne, il doit abandonner son idée de centraliser les pouvoirs économiques et respecter le rôle des provinces à ce chapitre.

«Pour les gens d'affaires partout au pays, un bon nombre des propositions fédérales sur l'union économique ne mènent nulle part», a déclaré hier le président et chef de la direction des Entreprises Bell Canada, M. Raymond Cyr, après une rencontre d'une demi-heure avec le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

M. Cyr, qui rencontrait M. Clark à titre de coprésident du Regroupement Economie et Constitution, était accompagné de M. Claude Beauchamp, président du Regroupement qui réunit environ 1000 gens d'affai-

res du Québec, et de M. Laurent Beaudoin, président et chef de la direction de Bombardier.

Si le regroupement est d'accord pour garantir dans la constitution la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, il est farouchement opposé à l'idée d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir exclusif de légiférer pour assurer le bon fonctionnement de l'union économique.

Pour le regroupement, tant les provinces qu'Ottawa devraient pouvoir saisir le futur Conseil de la fédération des dossiers qu'elles jugent importants pour le bon fonctionnement de l'union économique.

Une fois une décision prise par Ottawa et sept provinces représentant 50 pour cent de la population, les provinces dissidentes devraient être libres d'adhérer aux nouvelles politiques au moment qui leur conviendrait.

Pour ces gens d'affaires, le temps des chicanes autour du droit de retrait est dépassé. Pour eux, l'avenir appartient à des mécanismes qui favorisent le droit d'adhésion à des politiques communes.

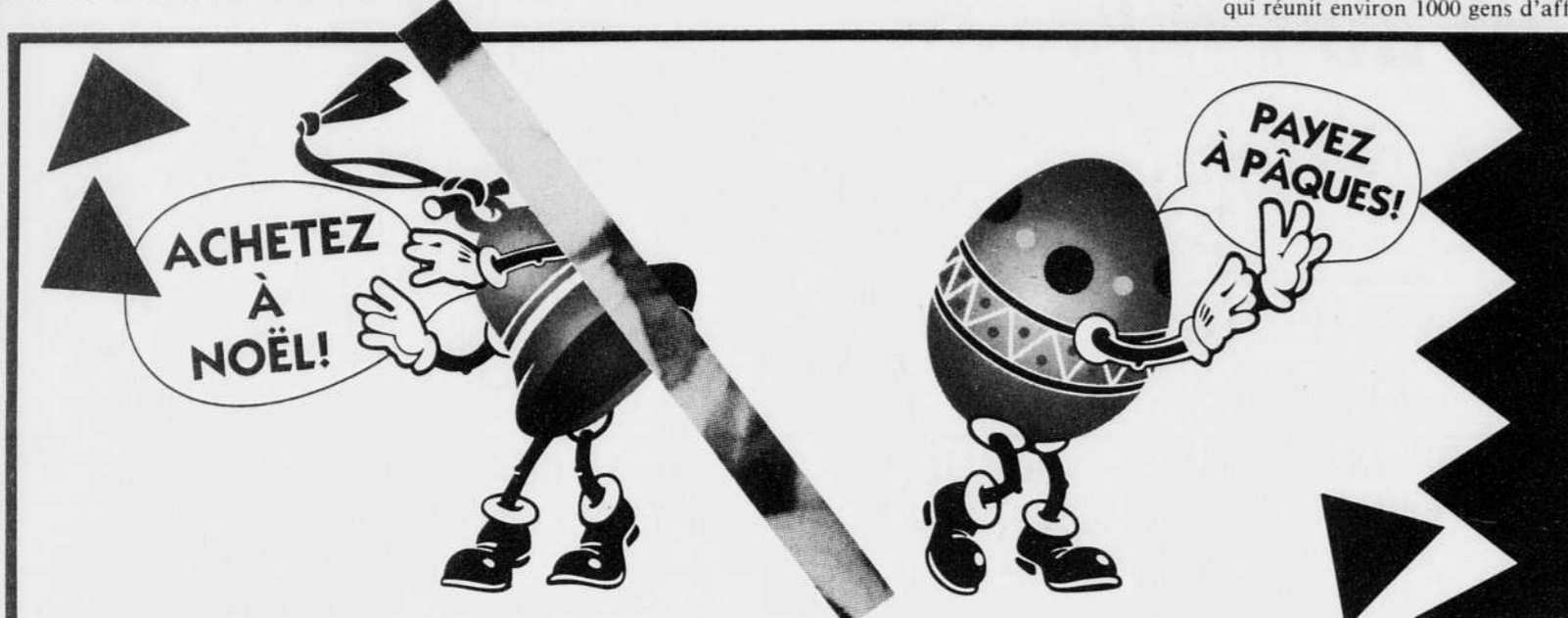
A sa sortie de la Chambre, le ministre Clark s'est dit intéressé par

l'ensemble des suggestions du groupe.

«Nous avons toujours eu l'intention d'avoir un partenariat en ce qui a trait au développement de l'union économique mais peut-être que le langage utilisé laissait l'impression que le fédéral voulait agir de façon unilatérale. Ce n'était pas notre intention, a reconnu M. Clark. Depuis quelques mois, nous entendons des réserves à ce sujet. Ce qui était intéressant ce matin, c'est qu'on nous a proposé une façon de solutionner ce problème.»

Par ailleurs, le regroupement a ravivé l'idée d'une conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie. Cette dernière aurait lieu dans le cadre du Conseil de la fédération et porterait sur les perspectives économiques et la coordination des politiques financières.

Le regroupement préfère en effet qu'il soit d'abord mis à l'essai pendant quelques années et fasse ses preuves avant de se retrouver inscrit dans la constitution.



Meublez vos fêtes !!!



258.95\$

Téléviseur couleur 14" Contrôle à distance



398.00\$

LA-Z-BOY Fauteuil inclinable



248.95\$

Vidéo 2 têtes contrôle à distance



Fauteuil pivotant et inclinable, et tabouret en cuir véritable



298.00\$

Fauteuil à billes Dutailier



2578.00\$

Dinette 9 morceaux 1 table 4 chaises droites 2 chaises capitaines buffet et huche

SÉLECTION MEUBLES TOUJOURS PLUS SURPRENANT!
MEUBLES

Bureau et Bureau inc.

600, rue Galt Ouest, Sherbrooke 569-9585



L'amour des félins

Ce Père Noël semblait très préoccupé par le chat qui lui rendait visite dans les locaux de la Société protectrice des animaux, hier, à Media, en Pennsylvanie. Le Père Noël n'a pas eu besoin d'une longue démonstration philosophique pour deviner le souhait du félin qui voulait déguerpir pour se retrouver dans des bras plus rassurants. Et en cadeau, voici une pensée qui s'applique bien aux chats, ces êtres autonomes et indépendants: ce que tu aimes, laisse-le libre; s'il te revient, il est à toi, et s'il ne te revient pas, il ne t'a jamais appartenu.

Divorce: avocats et notaires s'affrontent devant le juge

Montréal (PC)

Les avocats ont engagé des procédures judiciaires en Cour supérieure, hier, à Montréal, pour empêcher leurs collègues de la Chambre des notaires du Québec d'agir en certaines matières qui concernent la séparation de corps et le divorce.

L'audition de cette cause, devant le juge Jean Crépeau, est l'aboutissement d'une vieille chicane qui remonte au début des années 80, soit lorsque l'Etat, en quelque sorte, a commencé à déjudicialiser le divorce.

Depuis 1981 les époux qui veulent se séparer n'ont plus à invoquer la faute d'un conjoint. Il suffit de prouver une séparation de fait pendant un an. Les procédures contentieuses, par conséquent, sont maintenant quasi éliminées.

Les avocats et les notaires ont une formation universitaire quasi identique. L'Etat, toutefois, réserve aux premiers les fonctions relatives aux procédures contentieuses; il réserve aux seconds la rédaction d'actes authentiques. Les membres des deux corps constitués ont par ailleurs des rôles de conseillers en affaires juridiques.

L'audition engagée hier, à l'initiative du Barreau du Québec, est une «requête pour jugement déclaratoire». Le Barreau, en cette instance, veut, de cette manière, faire déclarer par la Cour que les notaires n'ont pas le droit, comme ils le font depuis plus de dix ans, de préparer des «demandes conjointes de séparation de corps et de divorce».

Ces demandes conjointes sont des documents qui constatent les ententes de gré à gré entre les parties, lors d'une séparation de corps ou d'un divorce. Elles sont présentées au juge à l'audition de la cause.

En rédigeant de pareils documents, prétend le Barreau (représenté par Me Jean Keable), les notaires se rendent coupables «de pratique illégale» de la profession d'avocat. La demande de divorce ou de séparation de corps est, selon lui, une affaire «litigieuse» réservée aux disciples de Thémis plaideurs. La loi du Barreau ne dit-elle pas que «préparer une procédure destinée à servir dans une affaire devant les tribunaux est du ressort exclusif de l'avocat»?

Les notaires répliquent par la voix de Me François Aquin que, dans cette matière sans égard à la faute, il s'agit d'une simple «juridiction gracieuse», selon le sens même du droit français; par conséquent, elle est de leur domaine. La loi sur le notariat n'affirme-t-elle pas la compétence «historique et générale» des notaires dans le domaine des procédures non contentieuses?

Le juge Crépeau entendra les plaidoiries pendant quelques jours encore et prendra l'affaire en délibéré.

La Couronne entend en appeler de la libération de Proulx

Québec (PC)

La Couronne se propose d'en appeler de la libération de l'ex-journaliste Benoît Proulx, de Québec, reconnu coupable du meurtre de Françoise Alain.

Les procureurs de la Couronne ont déposé une requête, hier, demandant au juge en chef de la Cour d'appel de former un banc de trois juges afin d'entendre leur demande. L'audition sur permission d'en appeler aura lieu jeudi à 15 h.

Benoît Proulx a été remis en liberté moyennant un cautionnement de 50 000 \$ en attendant l'audition de l'appel du verdict prononcé contre lui par un jury.